

# Châtiments corporels infligés aux enfants : résumé de la recherche sur leurs effets et leurs associations

## Introduction

Les châtiments corporels – à savoir la violence infligée aux enfants par des parents, des enseignants, des personnes qui ont la charge d'enfants et d'autres personnes au nom de la « discipline » – touchent une large majorité d'enfants dans de nombreux États à travers le monde.<sup>1</sup> Certains enfants, notamment les enfants handicapés<sup>2</sup> et les jeunes enfants, sont particulièrement exposés à cette forme de violence.

Les châtiments corporels constituent une violation des droits de l'enfant et doivent être complètement interdits et éliminés dans le droit international des droits humains, notamment au sein du domicile. La recherche est un outil puissant pour éclairer et soutenir les activités de plaidoyer consacrées à ce problème – les études livrent un message très clair : **les châtiments corporels sont préjudiciables à bien des égards et ne comportent aucun avantage.**

**Une méta-analyse majeure** de 88 études réalisée en 2002 a trouvé des associations entre l'infliction en toute légalité de châtiments corporels par les parents et dix résultats négatifs.<sup>3</sup> Une **autre méta-analyse majeure** de 75 études publiées sur une période de 50 ans et impliquant un total de 160 927 enfants<sup>4</sup> réalisée en 2016 a confirmé les conclusions de cette première méta-analyse et trouvé des données probantes indiquant un lien avec cinq résultats négatifs supplémentaires.

Nous sommes désormais submergés de données probantes : plus de 300 études font état d'associations entre les châtiments corporels et un large éventail de résultats négatifs, alors qu'aucune étude n'a constaté d'avantages.

Ce résumé de recherche montre que les châtiments corporels portent atteinte non seulement au droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, mais aussi à son droit à la santé, au développement et à l'éducation, et qu'ils ont des effets préjudiciables tant à l'échelle de la société qu'à l'échelle individuelle. Il appuie les arguments selon lesquels l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels constituent une mesure de santé publique efficace et rentable visant notamment à prévenir la violence familiale, les maladies mentales et les comportements antisociaux et à soutenir la protection sociale, l'éducation et le développement des enfants.

Les informations contenues dans ce résumé sont extraites d'un document de travail plus long élaboré par l'initiative « Mettre fin aux châtiments corporels » (End Corporal Punishment), qui examine de manière plus approfondie les effets des châtiments corporels et leurs associations. De plus amples renseignements sur les études portant sur les thèmes traités dans ce résumé sont disponibles dans [notre document de travail complet](#)<sup>5</sup> (en anglais).

<sup>1</sup>UNICEF, *Hidden in Plain Sight: A statistical analysis of violence against children*, (New York, UNICEF, 2014).

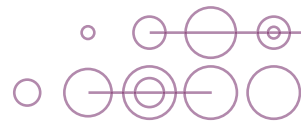
<sup>2</sup>Hendricks, C. et al., « Associations Between Child Disabilities and Caregiver Discipline and Violence in Low- and Middle-Income Countries », *Child Development* (mars et avril 2014). Publié en ligne le 29 juillet 2013.

<sup>3</sup>Gershoff, E. T., « Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: A meta-analytic and theoretical review », *Psychological Bulletin*, vol. 128, no 4, p. 539-579 (2002) ; voir aussi E. T. Gershoff, *Report on physical punishment in the United States: what research tells us about its effects on children*, (Columbus, Ohio, Center for Effective Discipline, 2002).

<sup>4</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. « Spanking and Child Outcomes: Old Controversies and New Meta-Analyses », *Journal of Family Psychology* (2016). Publication en ligne anticipée du 7 avril 2016.

<sup>5</sup>[endcorporalpunishment.org/resources/research/](http://endcorporalpunishment.org/resources/research/)





## Prévalence des châtiments corporels

**Un nombre stupéfiant d'enfants sont victimes de châtiments corporels chez eux, à l'école, à la garderie, dans des contextes professionnels et dans le système pénitentiaire, et ce, dans toutes les régions du monde.** Selon les estimations d'un rapport élaboré par l'initiative Know Violence in Childhood en 2017, 1,3 milliard de garçons et de filles âgés de 1 à 14 ans subissent des châtiments corporels chez eux.<sup>6</sup> Les statistiques de l'UNICEF recueillies entre 2005 et 2013 dans 62 pays ont mis l'accent sur le fait que la « discipline » violente constituait la forme la plus courante de violence infligée aux enfants. D'après les conclusions de ce rapport, en moyenne, près de quatre enfants âgés de 2 à 14 ans sur cinq avaient été victimes de « discipline » violente (châtiments physiques et/ou agression psychologique) chez eux au cours du mois écoulé. En moyenne, 17 % des enfants avaient subi des châtiments physiques graves (ils avaient été frappés à la tête, au visage ou aux oreilles, ou frappés fort et de manière répétée) chez eux au cours du mois écoulé.<sup>7</sup>

## Effets des châtiments corporels

### Préjudices physiques directs

**Les châtiments corporels tuent des milliers d'enfants chaque année, en blessent encore plus et sont la cause directe de nombreux handicaps physiques chez les enfants.**<sup>8</sup> Les études menées dans des pays du monde entier confirment la gravité des violences physiques infligées aux enfants au nom de la « discipline ». Les châtiments corporels incluent de frapper les enfants avec la main ou avec des objets, de leur donner des coups de pied, de les secouer et de les forcer à rester dans des positions inconfortables, ainsi qu'un large éventail de traitements douloureux et dégradants.<sup>9</sup>

**Les châtiments corporels forment la plupart des violences subies par les enfants couramment qualifiées de « maltraitances ».** Il est systématiquement constaté dans les études que les châtiments physiques sont à l'origine de la majorité des cas de « maltraitance » physique corroborés par les autorités.<sup>10</sup> Par ailleurs, il est prouvé que l'intention de discipliner ou de punir constitue un élément précurseur courant dans de nombreux cas d'homicides d'enfants.<sup>11</sup>

**Les études faisant la distinction entre les châtiments physiques et les « maltraitances » ont trouvé des associations entre ces deux pratiques.** Selon les dix études sur la protection de l'enfance examinées dans la méta-analyse majeure réalisée en 2002, les châtiments corporels étaient fortement associés aux « maltraitances » physiques<sup>12</sup> – conclusion confirmée dans la méta-analyse réalisée en 2016 qui a examiné huit études.<sup>13</sup> D'autres études ont trouvé des associations<sup>14</sup> et des liens similaires entre les châtiments corporels et l'intervention des services de protection de l'enfance.<sup>15</sup>

Tous les châtiments physiques, aussi « modérés » et « légers » soient-ils, comportent un risque d'escalade : leur efficacité pour contrôler le comportement des enfants diminuant au fil du temps, les auteurs sont incités à augmenter l'intensité des châtiments.<sup>16</sup> Ce risque d'escalade est aggravé par la colère souvent éprouvée par les adultes lorsqu'ils infligent de tels châtiments physiques : celle-ci risque de les pousser à faire usage d'une force supérieure à celle souhaitée, et donner un caractère de représailles à leur acte, en sus d'un caractère punitif.<sup>17</sup>

<sup>6</sup>Know Violence in Childhood, *Ending Violence in Childhood*, Global Report (2017).

<sup>7</sup>UNICEF, *Hidden in Plain Sight: A statistical analysis of violence against children*, (New York, UNICEF, 2014).

<sup>8</sup>Krug E. G. et al., *Rapport mondial sur la violence et la santé* (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002).

<sup>9</sup>Comité des droits de l'enfant, Observation générale no 8 (2006) : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres), CRC/C/GC/8.

<sup>10</sup>Par exemple, Jud, A. et Trocmé, N., *Physical Abuse and Physical Punishment in Canada*, Fiche d'information du Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance (2013).

<sup>11</sup>Cavanagh, K. et Dobash, P. « The murder of children by fathers in the context of child abuse », *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, p. 731–746 (2007).

<sup>12</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>13</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>14</sup>Trocmé, N. et al. (2010), *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect – 2008*, résumé exécutif et chapitres 1 à 5, (Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2010) ; voir aussi Jud, A. et Trocmé, N. *Physical Abuse and Physical Punishment in Canada*, fiche d'information no 123 du Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance (2013).

<sup>15</sup>Lee, S. J. et al. « Parental spanking of 1-year-old children and subsequent child protective services involvement », *Child Abuse & Neglect*, publié en ligne le 3 mars 2014.

<sup>16</sup>Straus, M. et Douglas, E., « Research on spanking by parents: Implications for public policy », *The Family Psychologist: Bulletin of the Division of Family Psychology*, vol. 24, no 43, p. 18-20 (2008).

<sup>17</sup>Durrant, J. E. et al., *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* (Ottawa, Coalition visant à lutter contre les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents, 2004)





Même les châtiments corporels plus « modérés » sont associés à un fonctionnement atypique du cerveau dans les régions affectées par des maltraitements plus graves, suggérant que les « fessées » nuisent au développement du cerveau des enfants,<sup>18</sup> et ne doivent pas être considérées comme une catégorie distincte de « maltraitance ».

## **Piètre intériorisation des règles morales et comportement antisocial accru**

**Loin d'enseigner aux enfants à bien se comporter, les châtiments corporels amenuisent leurs chances d'assimiler les leçons que les adultes souhaitent leur inculquer.** En 2021, des chercheurs de l'University College London ont examiné 69 études de cas menées pendant deux décennies dans neuf pays et constaté un lien systématique entre les châtiments corporels et les mauvais comportements des enfants, et ce, indépendamment de tout autre facteur externe, notamment le genre, l'origine ethnique, la race ou la situation géographique, ce qui indique que les châtiments corporels infligés aux enfants se ressentent dans leur comportement.<sup>19</sup>

Dans la méta-analyse réalisée en 2002, 13 études portant sur ce sujet sur 15 ont constaté que les châtiments corporels n'encourageaient pas les enfants à adopter le comportement souhaité à long terme.<sup>20</sup> La méta-analyse réalisée en 2016 a examiné huit études portant sur une mauvaise intériorisation des règles morales et confirmé cette association.<sup>21</sup>

**Il a été constaté que les châtiments corporels favorisaient des comportements tels que l'intimidation, le mensonge, la triche, la fugue, l'absentéisme, des problèmes de comportement scolaire et la participation à des activités criminelles durant l'enfance et le début de l'âge adulte.** Dans 12 des 13 études comprises dans la méta-analyse menée en 2002, les châtiments corporels étaient fortement associés à une augmentation des comportements délinquants et antisociaux.<sup>22</sup> Cette association a été confirmée par la méta-analyse menée en 2016 qui a examiné neuf études portant sur le comportement antisocial. Ladite méta-analyse a en outre examiné 14 études sur les troubles d'externalisation des enfants et 8, sur les troubles d'intériorisation, et trouvé des associations entre les châtiments corporels et ces deux types de troubles du comportement.<sup>23</sup> Ces associations ont ensuite été confirmées dans un grand nombre d'études, notamment des études longitudinales portant à la fois sur des enfants plus jeunes<sup>24</sup> et des enfants plus âgés.<sup>25</sup>

**Les châtiments corporels peuvent réduire l'empathie,<sup>26</sup> la régulation de la morale<sup>27</sup> ainsi que les compétences de résolution des conflits et d'autorégulation.<sup>28</sup>** Ils n'apprennent pas aux enfants à se comporter correctement ni ne les aident à comprendre les effets de leur comportement sur les autres. Ils leur enseignent qu'il vaut mieux ne pas se faire prendre au lieu de leur transmettre le désir et la motivation de se comporter correctement de leur plein gré. Les châtiments corporels peuvent aussi réduire la propension des enfants à obéir à long terme en abîmant les relations qu'ils entretiennent avec les adultes, en instillant la peur, et en sapant les motivations puissantes à bien se comporter que les enfants trouvent dans l'amour et le respect qu'ils portent à leurs parents et à d'autres adultes chargés de s'occuper d'eux et de les instruire.

<sup>18</sup>Cuartas, J. et al., « Corporal Punishment and Elevated Neural Response to Threat in Children », *Child Development*, vol. 92, no 3, 2021.

<sup>19</sup>Heilmann, A. et al., « Physical punishment and child outcomes: a narrative review of prospective studies », *The Lancet*, vol. 398, no 10297, 2021.

<sup>20</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>21</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>22</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>23</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>24</sup>Scott, S. et al. « Early parental physical punishment and emotional and behavioural outcomes in preschool children », *Child: Care, Health and Development*, vol. 40, no 3, p. 337-345 (2013) ; MacKenzie.

<sup>25</sup>Grogan-Kaylor, A., « Corporal Punishment and the Growth Trajectory of Children's Antisocial Behavior », *Child Maltreatment*, vol. 10, p. 283-292 (2005).

<sup>26</sup>Lopez, N. et al., « Parental disciplinary history, current levels of empathy, and moral reasoning in young adults », *North American Journal of Psychology*, vol. 3, p. 193-204 (2001).

<sup>27</sup>Kerr, D. C. R. et al., « Parental Discipline and Externalizing Behavior Problems in Early Childhood: The Role of Moral Regulation and Child Gender », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 32, no 4, p. 369-383 (2004).

<sup>28</sup>Cuartas, J. « The Effect of Spanking on Early Social-Emotional Skills ». *Child Development* (2021)





## Agressivité accrue chez les enfants

Quantité de données probantes montrent que les châtiments corporels sont associés à une hausse de l'agressivité chez les enfants. Les 27 études portant sur ce sujet comprises dans la méta-analyse menée en 2002 ont toutes fait état d'une telle association.<sup>29</sup> Cette association a été confirmée par la méta-analyse menée en 2016, qui a examiné sept études portant sur le sujet,<sup>30</sup> ainsi que par les nombreuses autres études qui ont examiné cette question.<sup>31</sup> Les enfants victimes de châtiments corporels sont plus susceptibles de faire preuve d'agressivité envers leurs pairs,<sup>32</sup> d'approuver l'utilisation de la violence dans les relations entre pairs, d'intimider leurs pairs et de subir des violences de leur part,<sup>33</sup> d'employer des méthodes violentes pour résoudre les conflits<sup>34</sup> et de faire preuve d'agressivité envers leurs parents.<sup>35</sup>

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette association : l'agressivité est une réaction spontanée à la douleur, les châtiments corporels apprennent aux enfants que la violence est une méthode appropriée pour obtenir ce que l'on veut, les enfants reproduisent le comportement de leurs parents et ont moins d'occasions de développer des compétences de résolution des conflits. Les enfants décrivent se sentir agressifs après avoir reçu un châtiment physique.<sup>36</sup>

## Perpétration de comportements violents, antisociaux et criminels à l'âge adulte

**Le comportement violent des enfants victimes de châtiments corporels persiste à l'âge adulte.** Dans la méta-analyse menée en 2002, les quatre études examinant l'agressivité à l'âge adulte ont toutes constaté que celle-ci était étroitement liée à l'expérience de châtiments corporels durant l'enfance et quatre des cinq études portant sur les châtiments corporels et les comportements criminels et antisociaux à l'âge adulte ont constaté une association entre ces éléments.<sup>37</sup> Trois études sur les comportements antisociaux à l'âge adulte ont été examinées dans la méta-analyse menée en 2016 et ont confirmé cette association.<sup>38</sup>

**Les châtiments corporels enclenchent un cercle vicieux.** Les adultes ayant été victimes de châtiments corporels sont plus enclins à en infliger à leurs enfants, et les enfants qui en sont victimes, plus enclins à approuver le recours à cette pratique.<sup>39</sup> La méta-analyse menée en 2016 a examiné cinq études sur le sujet et constaté une association entre le fait de subir des châtiments corporels durant l'enfance et d'adopter une position favorable à la fessée une fois adulte.<sup>40</sup>

## Préjudices psychologiques

**Les châtiments corporels sont douloureux, tant émotionnellement que physiquement, et sont clairement associés à une mauvaise santé mentale chez l'enfant.** Dans la méta-analyse menée en 2002, les 12 études examinées constataient toutes que les châtiments corporels étaient fortement associés à une détérioration de la santé mentale des enfants, notamment à l'apparition de troubles du comportement, de troubles de l'anxiété, de la dépression et d'un sentiment de désespoir.<sup>41</sup> Dix études consacrées aux problèmes de santé mentale des enfants comprises dans la méta-analyse menée en 2016 ont confirmé cette association. Par ailleurs, trois études portant sur l'estime de soi faisaient état d'une association entre l'expérience de châtiments corporels et le développement d'une faible estime de soi chez les enfants.<sup>42</sup> D'autres études ont constaté des associations avec les tentatives de suicide, l'alcoolisme et la toxicomanie, la faible estime de

<sup>29</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>30</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>31</sup>Straus, M. A. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>32</sup>Ani, C. C. et Grantham-McGregor, S. « Family and personal characteristics of aggressive Nigerian boys: Differences from and similarities with Western findings », *Journal of Adolescent Health*, vol. 23, no 5, p. 311-317 (1998).

<sup>33</sup>Ohene, S. et al., « Parental Expectations, Physical Punishment, and Violence Among Adolescents Who Score Positive on a Psychosocial Screening Test in Primary Care », *Pediatrics*, vol. 117, no 2, p. 441-447 (2006).

<sup>34</sup>Hart, C. H. et al. « Children's expectations of the outcomes of social strategies: Relations with sociometric status and maternal disciplinary styles », *Child Development*, vol. 61, no 1, p. 127-xx.

<sup>35</sup>Ulman, A. et Straus, M. A., « Violence by children against mothers in relation to violence ».

<sup>36</sup>Dobbs, T. *Insights: children & young people speak out about family discipline* (Save the Children Nouvelle-Zélande, 2005).

<sup>37</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>38</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>39</sup>Lunkenheimer, E. S. et al., « The Intergenerational Transmission of Physical Punishment: Differing Mechanisms in Mothers' and Fathers' Endorsement? », *Journal of Family Violence*, vol. 21, p. 509-519 (2006).

<sup>40</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>41</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>42</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.





soi, l'hostilité et l'instabilité émotionnelle.<sup>43</sup> Des données probantes qualitatives ont confirmé que les enfants ressentent de la peur, de la douleur et de la tristesse quand ils subissaient des châtimts corporels.<sup>44</sup>

Ces associations persistent à l'âge adulte. Les huit études examinant la santé mentale à l'âge adulte comprises dans la méta-analyse menée en 2002 ont fait état d'une association entre les châtimts corporels et des problèmes de santé mentale, notamment une faible estime de soi, la dépression, l'alcoolisme, l'automutilation et les tendances suicidaires.<sup>45</sup> Cette association a été confirmée par huit études portant sur les problèmes de santé mentale des adultes comprises dans la méta-analyse menée en 2016.<sup>46</sup> D'autres études d'envergure ont été menées ultérieurement, notamment des études représentatives à l'échelle nationale au Canada,<sup>47</sup> en Finlande<sup>48</sup> et aux États-Unis<sup>49</sup> qui ont trouvé des liens avec des problèmes de santé mentale tels que la dépression, les troubles de l'anxiété, et l'alcoolisme et la toxicomanie.

## Préjudices physiques indirects

**Les châtimts corporels peuvent avoir des effets nocifs sur la santé physique des enfants.** Des associations ont été constatées entre l'infliction de châtimts corporels et le fait que les enfants avaient l'impression d'être en mauvaise santé, souffraient de maladies physiques telles que l'asthme, étaient victimes de blessures et d'accidents, étaient hospitalisés et développaient des habitudes qui mettaient en danger leur santé, telles que le tabagisme, la propension à la bagarre et la consommation d'alcool.<sup>50</sup>

**Ces effets peuvent subsister jusqu'à l'âge adulte.** Des études ont constaté que les châtimts corporels étaient associés au fait de développer un cancer, de l'asthme,<sup>51</sup> des problèmes liés à l'alcool,<sup>52</sup> des migraines,<sup>53</sup> des maladies cardiovasculaires, de l'arthrite et une obésité à l'âge adulte.<sup>54</sup>

## Préjudices à l'éducation

**Des études suggèrent que les châtimts corporels peuvent avoir des effets néfastes sur le développement cognitif des enfants.** D'après les huit études en lien avec le développement cognitif examinées par la méta-analyse menée en 2016, l'expérience des châtimts corporels est associée à une capacité cognitive diminuée.<sup>55</sup> D'autres études ont trouvé des associations entre les châtimts corporels et des QI plus faibles,<sup>56</sup> un vocabulaire restreint,<sup>57</sup> de moins bonnes capacités cognitives,<sup>58</sup> un développement cognitif plus lent,<sup>59,60</sup> et de moins bonnes notes à l'école.<sup>61</sup> Des associations similaires ont été constatées pour les châtimts corporels à l'école.<sup>62</sup>

<sup>43</sup>Fergusson, D.M. & Lynskey, M.T., « Physical punishment/maltreatment during childhood and adjustment in young adulthood », *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, p. 617-630 (1997) ; de Zoysa, P. et al., « Corporal Punishment in the Sri Lankan Context: Psychological Outcomes for Our Children », dans Devore, D. M. *New Developments in Parent-Child Relations* (Nova Science Publishers Inc, 2006).

<sup>44</sup>González, M. R., Trujillo, A., et Carvalho, G., *Castigo físico en Colombia: La voz de los niños, las niñas y los adolescentes* (Educúrica, 2019).

<sup>45</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>46</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>47</sup>Affifi, T. O., « Child abuse and mental disorders in Canada », *Canadian Medical Association Journal*, publié en ligne le 22 avril 2014.

<sup>48</sup>Österman, K. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>49</sup>Affifi, T. O. et al., « Physical Punishment and Mental Disorders: Results From a Nationally Representative US Sample », *Pediatrics* (2 juillet 2012)

<sup>50</sup>Lau, J. T. F. et al., « Prevalence and correlates of physical abuse in Hong Kong Chinese adolescents: A population-based approach », *Child Abuse & Neglect*, vol. 23, p. 549-557 (1999).

<sup>51</sup>Hyland, M. E. et al., « Beating and insulting children as a risk for adult cancer, cardiac disease and asthma », *Journal of Behavioral Medicine* (29 septembre 2012)

<sup>52</sup>Cheng, H. G. et al., « Childhood physical punishment and the onset of drinking problems: Evidence from metropolitan China », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 118, p. 31-39 (2011).

<sup>53</sup>Fuh, J. et al. « Relationship Between Childhood Physical Maltreatment and Migraine in Adolescents », *Headache*, vol. 50, p. 761-768 (2010).

<sup>54</sup>Affifi, T. et al., « Harsh Physical Punishment in Childhood and Adult Physical Health », *Pediatrics* (publié en ligne le 15 juillet 2013).

<sup>55</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>56</sup>Smith, J. R. et Brooks-Gunn, J. « Correlates and consequences of harsh discipline for young children », *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, vol. 151, no 8, p. 777-786 (1997).

<sup>57</sup>MacKenzie, M. J. et al., « Spanking and Child Development Across the First Decade of Life », *Pediatrics* (publié en ligne le 21 octobre 2013).

<sup>58</sup>Straus, M. A. et Paschall, M. J., « Corporal Punishment by Mothers and Development of Children's Cognitive Ability: A Longitudinal Study of Two Nationally Representative Age Cohorts », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 18, p. 59-483 (2009).

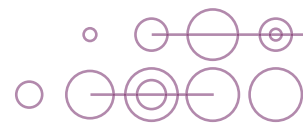
<sup>59</sup>Straus, M. A. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>60</sup>Cuartas, J., McCoy, D. C., Grogan-Kaylor, A., et Gershoff, E., « Physical punishment as a predictor of early cognitive development: Evidence from econometric approaches », *Dev Psychol*, vol. 56, no 11, p. 2013-2026, doi : 10.1037/dev0001114 (2020).

<sup>61</sup>Cherian, V. I., « Self-reports of corporal punishment by Xhosa children from broken and intact families and their academic achievement », *Psychological Reports*, vol. 74, no 3, p. 867-874 (1994).

<sup>62</sup>Ogando Portela, M. J. et Pells, K., *Corporal Punishment in Schools Longitudinal Evidence from Ethiopia, India, Peru and Viet Nam – Innocenti Discussion Paper 2015-02* (Florence, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2015).





**Les châtiments corporels constituent une violation du droit des enfants à l'éducation**, notamment en instaurant un environnement violent et intimidant qui limite leurs capacités d'apprentissage. Une revue menée en 2016 s'appuyant sur plus de 20 études examinant les effets des châtiments corporels à l'école a constaté que ceux-ci provoquaient des blessures chez les enfants, nuisaient à leur apprentissage et étaient liés à des problèmes de santé mentale et de comportement.<sup>63</sup> Les châtiments corporels à l'école font partie des raisons souvent citées par les enfants pour ne pas aller en cours ou pour abandonner l'école.<sup>64</sup> Ils ont des effets nocifs sur la qualité de l'enseignement au sein des écoles dans leur ensemble : les études ont trouvé des liens entre la légalité des châtiments corporels à l'école et de moins bons résultats aux examens.<sup>65</sup>

**Les effets néfastes des châtiments corporels sur le développement cognitif et l'éducation des enfants peuvent perdurer jusqu'à l'âge adulte.** Certaines études montrent que les adultes qui avaient été victimes de châtiments corporels durant l'enfance étaient moins susceptibles d'obtenir un diplôme universitaire<sup>66</sup> ou d'avoir un emploi qualifié ou bien rémunéré.<sup>67</sup>

### Préjudices à la relation entre les parents et l'enfant

Les châtiments corporels que les parents infligent à leur enfant peuvent gravement nuire à la relation qu'ils entretiennent. Les 13 études consacrées au sujet comprises dans la méta-analyse réalisée en 2002 ont toutes constaté une association entre les châtiments corporels et une diminution de la qualité de la relation entre les parents et les enfants.<sup>68</sup> Les cinq études examinées dans la méta-analyse menée sur le sujet ont confirmé l'influence néfaste que les châtiments corporels exerçaient sur cette relation.<sup>69</sup> D'autres études ont associé les châtiments corporels au fait que les bébés développaient de faibles liens d'attachement avec leur mère<sup>70</sup> et à de mauvaises relations familiales à l'adolescence.<sup>71</sup>

Les enfants peuvent se sentir rejetés par leurs parents, et les craindre et les éviter : les enfants disent se sentir blessés, en colère et effrayés par leurs parents après avoir reçu un châtiment physique.<sup>72</sup>

## Châtiments corporels et violence au sein du couple

**Il existe un lien étroit entre les châtiments corporels et la violence au sein du couple.** Les études ont constaté que la violence au sein du couple était souvent présente dans les contextes sociaux dans lesquels les châtiments corporels étaient répandus.<sup>73</sup> Les châtiments corporels coexistent souvent avec la violence au sein du couple : les études ont constaté que les parents concernés par la violence au sein du couple au sein de leur foyer étaient plus susceptibles d'infliger des châtiments corporels à leurs enfants<sup>74</sup> et que l'approbation du fait que les maris battent leur femme était associée à la conviction selon laquelle les châtiments corporels étaient nécessaires pour élever les enfants.<sup>75</sup> Le fait d'être victime de châtiments corporels durant l'enfance était associé à la perpétration de violences à l'encontre de son partenaire à l'âge

<sup>63</sup>Gershoff, E. T. (2016), *School Corporal Punishment in Global Perspective: Prevalence, Outcomes, and Efforts at Intervention*, rapport soumis à l'initiative Know Violence in Childhood et au groupe de travail sur la violence dans les écoles (2016).

<sup>64</sup>Pinheiro, P. S., *World Report on Violence against Children* (Genève, Nations Unies, 2006).

<sup>65</sup>Center for Effective Discipline, *Paddling Versus ACT Scores - A Retrospective Analysis, Ohio: Center for Effective Discipline* (2010).

<sup>66</sup>Straus, M. A. et Mathur, A. K., « Corporal Punishment of Adolescents and Academic Attainment », article présenté à la réunion annuel de la Pacific Sociological Association (San Francisco, 7 avril 1995).

<sup>67</sup>Straus, M. A. et Gimpel, H. S. « Corporal Punishment by Parents and Economic Achievement: A Theoretical Model and Some Preliminary Empirical Data », article présenté à la réunion de l'American Sociological Association organisée en 1992 (1992).

<sup>68</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>69</sup>Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016), *opere citato*.

<sup>70</sup>Coyle, D. D. et al., « Stress, Maternal Depression, and Negative Mother-Infant Interactions in Relation to Infant Attachment », *Infant Mental Health Journal*, vol. 23, nos 1-2, p. 145-163 (2002).

<sup>71</sup>Bolfotouh, M. A. et al., « Corporal punishment: Mother's disciplinary behavior and child's psychological profile in Alexandria, Egypt », *Journal of Forensic Nursing*, vol. 5, p. 5-17 (2009).

<sup>72</sup>Rohner, R. P. et al., « Effects of Corporal Punishment, Perceived Caretaker Warmth, and Cultural Beliefs on the Psychological Adjustment of Children in St. Kitts, West Indies », *Journal of Marriage and Family*, vol. 53, no 3, p. 681-693 (1991), cité dans Straus, M. A. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>73</sup>Levinson, D. « Family violence in cross-cultural perspective » (Newbury Park, Sage, 1989), cité dans Straus, M. A. et al (2014), *opere citato*.

<sup>74</sup>Taylor, C. A. et al., « Use of Spanking for 3-Year-Old Children and Associated Intimate Partner Aggression or Violence », *Pediatrics*, vol. 126, no 3, p. 415-424 (2012).

<sup>75</sup>Lansford, J. E. et al., « Attitudes Justifying Domestic Violence Predict Endorsement of Corporal Punishment and Physical and Psychological Aggression towards Children: A Study in 25 Low- and Middle-Income Countries », *The Journal of Pediatrics* (publié en ligne le 9 janvier 2014).





adulte,<sup>76</sup> au fait d'être victime de violences de la part d'un partenaire à l'âge adulte,<sup>77</sup> à l'adoption d'attitudes sexospécifiques inéquitables<sup>78</sup> et au fait de contraindre oralement ou physiquement son partenaire à avoir des rapports sexuels à l'âge adulte.<sup>79</sup>

## Associations entre les châtiments corporels infligés aux enfants et la violence au sein de la société

Cumulés, les effets néfastes des châtiments corporels sur les enfants et les adultes à l'échelle personnelle ont des répercussions négatives sur la société dans son ensemble. L'élimination des châtiments corporels est essentielle à la fois pour mettre un terme à la « maltraitance physique » des enfants et pour créer des sociétés globalement moins violentes.

Selon la recherche, plus une société a recours à la violence à des fins socialement acceptées (par exemple, les châtiments corporels infligés aux enfants), plus les membres de cette société sont susceptibles d'utiliser la violence à des fins ne bénéficiant pas de l'aval social. De même, l'approbation et la prévalence des châtiments corporels au sein de la société sont associées à l'utilisation ou à l'acceptation d'autres formes de violence, notamment la bagarre, la torture, la peine de mort, la guerre et le meurtre.<sup>80</sup>

Parallèlement, une étude examinant huit sociétés non violentes a constaté que ces sociétés, bien qu'elles soient différentes à bien des égards, avaient toutes en commun de prôner une éducation non violente, ce qui suggère que les châtiments corporels constituent un facteur de risque de violence sociétale.<sup>81</sup>

Dans quelques États ayant interdit l'ensemble des châtiments corporels, les effets positifs de la diminution du recours aux châtiments physiques commencent à devenir visibles.<sup>82</sup>

- Une étude menée en **Suède** a constaté que la prévalence des châtiments corporels avait drastiquement baissé depuis la mise en œuvre de leur interdiction en 1979.<sup>83</sup> D'après une étude de 2000 examinant les effets de cette interdiction, le nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans impliqués dans des vols, des activités criminelles liées aux stupéfiants, des agressions contre des enfants jeunes et des viols a baissé, de même que le taux de suicide et la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes.<sup>84,85</sup>
- Des études menées en **Finlande** ont constaté que toutes les formes de châtiments corporels infligés aux enfants et de violences parentales avaient diminué clairement depuis leur interdiction en 1983<sup>86</sup> et que cette diminution était associée à une baisse similaire du nombre d'enfants assassinés.<sup>87</sup>
- En **Allemagne**, pays ayant complètement interdit les châtiments corporels en 2000, des études montrent que les châtiments violents ont considérablement baissé, ce qui a été associé à une diminution des actes violents perpétrés par les jeunes à l'école et ailleurs et à une baisse de la proportion de femmes présentant des blessures physiques imputables à des actes de violence familiale.<sup>88</sup>

Notre résumé de recherche sur les effets de l'interdiction est disponible [ici](#) (en anglais).

<sup>76</sup>Gershoff, E. T. (2002), *opere citato*.

<sup>77</sup>Bott, S. et al., *Violence Against Women in Latin America and the Caribbean: A comparative analysis of population-based data from 12 countries* (Washington DC, Organisation panaméricaine de la santé et Centres américains de contrôle et de prévention des maladies, 2012).

<sup>78</sup>Contreras, M. et al., *Bridges to Adulthood: Understanding the Lifelong Influence of Men's Childhood Experiences of Violence, Analyzing Data from the International Men and Gender Equality Survey* (Washington DC, International Center for Research on Women, et Rio de Janeiro, Instituto Promundo, 2012).

<sup>79</sup>Straus, M. A. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>80</sup>Straus, M. A. et al., *The Primordial Violence: Spanking Children, Psychological Development, Violence, and Crime* (New York, Routledge, 2014).

<sup>81</sup>Montagu, A. *Learning non-aggression: The experience of non-literate societies* (New York, Oxford University Press 1978), cité dans Straus, M. A. et al. (2014), *opere citato*.

<sup>82</sup>Pour obtenir de plus amples informations sur les études montrant une diminution du recours aux châtiments corporels dans les pays qui les ont interdits, consultez la page <https://endcorporalpunishment.org/resources/research/>.

<sup>83</sup>Modig, C., *Never Violence – Thirty Years on from Sweden's Abolition of Corporal Punishment* (Save the Children Suède et Ministère suédois de la santé et des affaires sociales, 2009).

<sup>84</sup>DURRANT J. E., « Trends in Youth Crime and Well-Being Since the Abolition of Corporal Punishment in Sweden », *Youth & Society*, vol. 31, no 4, p. 437-455 (2000).

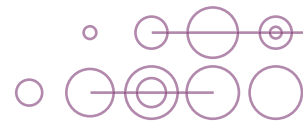
<sup>85</sup>Durrant J. E., « Evaluating the success of Sweden's corporal punishment ban », *Child Abuse & Neglect*, vol. 23, no 5, p. 435-448 (mai 1999).

<sup>86</sup>Ellonen, N. et al., *Lasten ja nuorten väkivaltakokemukset. Tutkimus peruskoulun 6. - 9. luokan oppilaiden kokemasta väkivallasta*, Poliisiammattikorkeakoulun Raportteja 71/2008 (2008).

<sup>87</sup>Österman, K. et al., « Twenty-Eight Years After the Complete Ban on the Physical Punishment of Children in Finland: Trends and Psychosocial Concomitants », *Aggressive Behaviour*, vol. 9999, p. 1-14 (2014).

<sup>88</sup>Pfeiffer, C., « Weniger Hiebe, mehr Liebe. Der Wandel familiärer Erziehung in Deutschland », *Centaur*, vol. 11, no 2, p. 14-17 (2012), cité dans Pfeiffer, C., *Parallel Justice – Why Do We Need Stronger Support for the Victim in Society?*, discours donné lors de la session plénière de clôture du 18e Congrès allemand pour la prévention du crime (23 avril 2013).





## Conclusion

Les données probantes sont accablantes : les châtimts corporels sont nocifs pour les enfants, les adultes et les sociétés – les plus de 300 études comprises dans cette revue montrent que les châtimts corporels sont associés à un large éventail de résultats négatifs, alors qu'aucune étude n'a constaté d'avantages.

Les châtimts corporels portent un préjudice physique direct aux enfants et ont des effets néfastes à court et long terme sur leur santé mentale et physique et sur leur éducation. Au lieu d'enseigner aux enfants à se comporter correctement, ils entravent leur intériorisation des règles morales, augmentent les comportements antisociaux et nuisent aux relations familiales. Ils augmentent l'agressivité chez les enfants ainsi que leur propension à perpétrer et à subir des violences à l'âge adulte.

Ils sont étroitement liés à d'autres formes de violence au sein de la société, et leur élimination est essentielle pour lutter contre d'autres violences, notamment la violence au sein du couple.

Parallèlement, des études menées dans des États ayant interdit les châtimts corporels et déployé des efforts systématiques pour les éliminer constatent non seulement une diminution considérable du recours aux châtimts corporels, mais aussi des effets positifs plus larges dans toute la société. Le respect des droits de l'enfant à la protection, à la santé, au développement et à l'éducation, et le désir d'instaurer des sociétés prospères et non violentes, requièrent l'interdiction par la loi de tous les châtimts corporels ainsi que leur élimination dans la pratique.

Résumé préparé par le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants.

[end-violence.org](https://end-violence.org) | [endcorporalpunishment.org](https://endcorporalpunishment.org) | Octobre 2021

